

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 25 octobre 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-huit octobre, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard HANSON, Maire.

Étaient présents : MM. Christian MIGNARD, Jacky GALLOIS - Adjoint, M. Jérôme DURET, Mme Annie FEVRIER, M. Yves SEBILLOTTE (arrivé à 21 h 05), Mme Blandine MIAS, M. Jean-Claude BOULAY, Mme Ginette KOMAI, M. Hervé BRODIER et Mme Dorothee FERCOQ.

Assistait également à la réunion : Mme Sabine DEGUIN (Secrétaire de Mairie).

En exercice : 11

Présents : 11

Exprimés : 11

Une secrétaire de séance a été désignée : Mme Blandine MIAS.

I - APPROBATION COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2016.

Le compte rendu du 31 août est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

II – PERSONNEL COMMUNAL.

1) renouvellement contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

Monsieur le Maire rappelle aux élus que ce contrat a été créé le 1^{er} juin 2012 et qu'il peut être renouvelé pour une durée maximale de 60 mois, à compter de 2012.

Les élus renouvellent ce CUI-CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) dans les mêmes conditions, pour six mois, soit du 1^{er} décembre 2016 au 31 mai 2017.

2) indemnité forfaitaire de fonctions itinérantes.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le montant annuel et les modalités de versement de l'indemnité fixée à 210,00 € annuellement, maintenue en cas de congé maladie. Elle permet le remboursement des frais engagés avec un véhicule personnel pour les déplacements dans la Commune...

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité (10 voix), de verser mensuellement (17,50 €) et maintenue en cas de congé maladie.

3) achats vêtements de travail et sécurité.

Monsieur le Maire explique aux élus que la Commune doit sécuriser les employés en fournissant des équipements de sécurité (chaussures montantes, combinaison, casque antibruit, visière et casque pour la tête) afin de les protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer leur sécurité ou leur santé principalement au travail.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** à l'unanimité (10 voix), de voter la somme maximale de 250 €. La liste des EPI obligatoires et réglementaires ainsi que le bon d'achat (afin qu'il choisisse son équipement qu'il devra entretenir, maintenir propre et en bon état) seront remis à l'agent contre signature.

Arrivée à 21 h 05 de M. Yves SEBILLOTTE – Conseiller Municipal

III – SICECO.

1) RODP : instauration du principe de la redevance réglementée pour chantier (s) provisoire (s).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

2) adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté en tant que membre.

Il est demandé aux élus du Conseil Municipal :

- **d'accepter** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** l'adhésion de la commune de GRIGNON au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **de délibérer** en faveur de l'acte constitutif du groupement,
- **d'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de GRIGNON. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **de s'acquitter** de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- **de donner mandat** au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** à l'unanimité, les six propositions ci-dessus énoncées.

IV – RECENSEMENT DE LA POPULATION : 19 JANVIER AU 18 FEVRIER 2017.

M. le Maire rappelle aux élus que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier 2017 au 18 février 2017. Il est nécessaire de recruter un agent recenseur.

L'enveloppe budgétaire allouée par l'Etat (528 €) sera créditée durant le 1^{er} semestre 2017 et sera répartie comme suit :

- frais engagés par la Commune dès septembre 2016 (formations du coordinateur communal...),
- rémunération de l'agent recenseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** les termes énoncés ci-dessus et **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents (administratifs, financiers ou techniques) se rapportant à cette opération.

V – CEREMONIES OFFICIELLES ET PATRIOTIQUES.

1) cérémonies officielles et patriotiques.

- 1^{er} novembre à 10 H 00 : coupe de fleurs au Monuments aux Morts du cimetière pour les bienfaiteurs de la Commune.
- 11 Novembre : dès 10 H 45 puis déroulement comme 2015. Invitation semaine prochaine.
- 5 décembre à 10 H salle Poilevey-Rousseau. Invitation à préparer comme en 2015.

2) repas des aînés – 4 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** :

- que les personnes âgées choisissent le repas ou le colis,
- la participation financière de 20 € (vingt euros) par conseiller présent au repas.

3) autres manifestations.

- 18 novembre à 18 h 30 – Mairie : remise de la médaille d'Adjoint au Maire honoraire.
- 17 décembre, de 14 h 30 à 17 h 00 – salle Marius Sebillotte : goûter de Noël des enfants de la Commune. La manifestation sera annulée si – 10 enfants.
- 14 janvier 2017 à 19 h 00 – salle Marius Sebillotte : vœux du Maire.

4) divers.

- sapins : les élus décident de reconduire l'achat de sapins pour décorer la Commune.
- cadeaux du personnel et aux enfants du personnel (3) : c'est aussi reconduit.

VI – QUESTIONS DIVERSES.

1) Logement.

M. le Maire informe les élus que Mme Sonia BRIFFAUT libère son logement le 29/10/2016. Les nouveaux locataires auront un bail qui débutera le 1^{er} novembre 2016.

2) Décision modificative 3 – extension du réseau électrique - SARL Méthalait.

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération 29-2016 du 5 juillet dernier concernant l'extension du réseau électrique dans le but que la SARL Méthalait puisse exploiter son unité de méthanisation.

Le chiffrage de ces travaux est de 10 938,07 € TTC.

Il est nécessaire d'effectuer une décision modificative, pour cette opération sous mandat, afin de comptabiliser une dépense et une recette, non prévus lors de l'élaboration du budget.

3) téléthon.

Il y aura un relais du 27/11 au 03/12 (marche, vélo) entre les différents villages. Ils passeront le dimanche 27/11 à GRIGNON et arriveront à POUILLENAY le 03/12.

5) divers.

- remerciements à M. Jean MIGNARD qui a donné 20 € pour les chaises empruntées,
- Comité Culture et Animations : accord pour des photocopies en noir et blanc,
- décès de M. Richard SEBILLOTTE (107 ans),
- lecture du courrier de M. DELAUNOY – il souhaite créer des activités pour les jeunes (modélisme, électricité, aide aux devoirs...),
- banque alimentaire : collecte le 26 novembre 2016,
- ville de Montbard : désherbage de la bibliothèque : on aura des livres, proposition de rouvrir notre bibliothèque + dépôt à la Mairie + boîte à livres,
- couche de roulement en avril ou mai au Menoy,

5) Prochaine réunion de Conseil Municipal.

M. le Maire propose le mardi 6 décembre à 20 h 30 à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Le Rapporteur : **Mme Blandine MIAS**